

ASSEMBLÉE DU 29 AOÛT 2013

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 29 août 2013 à 9 heures 30 via téléconférence, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

(Sur place)

Madame Nicole Champagne, conseillère de la Ville de Gatineau

(Via téléconférence)

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Yvon Boucher, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Mireille Apollon, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur Stefan Psenak, conseiller de la Ville de Gatineau

Sont également présents :

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Madame Renée Lafrenière, directrice – communications et marketing
Monsieur Sylvain Martel, directeur – Bureau de projet Rapibus

Ont motivé leur absence :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley
Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2013-097

Nomination de madame Line Thiffeault au poste de directrice générale

ATTENDU QUE dans une lettre qu'il transmettait au conseil d'administration le 13 mars 2013, le directeur général de la Société, monsieur Michel Brissette, signifiait son intention de prendre sa retraite en date du 31 octobre 2013;

ATTENDU QU'afin de combler le poste précité, le conseil approuvait la résolution CA-2013-022, aux fins de procéder par le biais d'un appel public de candidatures et de s'adjoindre les services d'une firme externe pour l'appuyer dans cette démarche;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2013-038, le conseil d'administration retenait la proposition de la firme *Raymond Chabot Ressources humaines Inc.* pour des services professionnels en recrutement de cadres, en vue de combler le poste de directeur général;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été lancé et que le comité de sélection, composé du président, monsieur Patrice Martin et de messieurs Yvon Boucher et Pierre Benoît, a procédé aux entrevues des candidats;

ATTENDU QU'à la suite de ces entrevues, le comité de sélection recommande de retenir la candidature de madame Line Thiffeault au poste de directrice générale;

ATTENDU QUE la Société et madame Line Thiffeault ont convenu des conditions d'embauche de cette dernière, lesquelles conditions sont consignées dans le projet de contrat annexé à la présente;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les services de madame Line Thiffeault soient retenus à compter du 1^{er} novembre 2013 pour combler le poste de directrice générale de la STO;

QUE le projet de contrat de travail intervenu entre la Société et madame Line Thiffeault, relativement à la nomination de madame Thiffeault au poste de directrice générale de la Société de transport de l'Outaouais, soit approuvé et que le président et le secrétaire de la Société soient autorisés à signer pour et au nom de la Société, ledit contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-098

Ordre de changement – lot 142 – modifications à l'aménagement extérieur – station de la Cité – projet Rapibus

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2012-005 adoptée le 25 janvier 2012, le conseil d'administration confiait à la firme Construction Edelweiss Inc., pour une somme de 4 935 010 \$, le contrat des travaux civils de la station de la Cité, dans le cadre du projet Rapibus;

ATTENDU QUE des modifications au design prévu autour de la station ont été requises, afin de résoudre un problème de conception concernant les niveaux;

ATTENDU QUE ces modifications comprennent, sans s'y restreindre, l'ajout d'escaliers devant les portes situées du côté nord du bâtiment principal, des rampes d'accès ainsi que des murs de soutènement de béton, des garde-corps et plusieurs autres ouvrages d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE le concepteur GDR a émis une directive de chantier à la firme Construction Edelweiss Inc. et que le montant des travaux est évalué à 170 800 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-134;

ATTENDU QUE l'approbation de ces dépenses supplémentaires répond aux exigences du Règlement numéro 111.1 concernant la délégation de pouvoir d'autorisation;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE la dépense de 196 377 \$ (taxes incluses), reliée à l'ordre de changement DCC-142-28 (rév. 2) concernant des modifications à l'aménagement extérieur du lot 142 dans le cadre du projet Rapibus, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-099

Retrait des tarifs express et interzone et promotion pour le lancement du service Rapibus

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2012-149, adoptée le 24 octobre 2012, le conseil d'administration approuvait la grille tarifaire pour l'année 2013, laquelle comporte une tarification distincte pour les services express et interzone;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2013-043 adoptée le 24 avril 2013, le conseil d'administration approuvait la nouvelle offre de service reliée au Rapibus, laquelle est basée sur l'usage exclusif de lignes régulières et, par conséquent, le retrait des lignes de type express et interzone;

ATTENDU QUE, bien que la mise en service du corridor Rapibus soit prévue au cours du mois d'octobre 2013, pour des raisons pratiques, les tarifs express et interzone seront abolis à compter du 1^{er} octobre 2013 pour laisser place à la tarification régulière sur l'ensemble du réseau;

ATTENDU QUE, d'autre part, la Société souhaite permettre à chaque citoyen de faire l'expérience de cette nouvelle façon de voyager, avec la mise en service du Rapibus;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QU'à compter du 1^{er} octobre 2013, les tarifs express et interzone soient abolis et que la grille tarifaire soit modifiée en conséquence;

QUE l'accès à l'ensemble des services de la STO soit offert gratuitement à l'ensemble de la population, durant la première fin de semaine de mise en service du Rapibus.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-100

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Patrice Martin, président

CA-2013-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général
et secrétaire